

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 février 2025

Délibération n° 2025_021
PLAN LOCAL DE SANTE 2025-2027

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Maria GARIBAL, Anne-Eugenie GASPAS, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Thierry TRIJOULET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER à Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugenie GASPAS, Fatou THIAM à Marie RECALDE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Ghislaine BOUVIER, Adjointe au Maire Déléguée à la Santé et Lutte contre les pollutions, rappelle à l'Assemblée que l'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Cette définition démontre que la santé est un objectif de toutes les politiques publiques. En effet, s'il est pris dans sa globalité et associé à la notion de bien-être, 80% de notre état de santé est lié à notre environnement physique et social, à nos habitudes et conditions de vie.

C'est en appliquant ce principe que Mérignac a choisi pour sa feuille de route d'intégrer systématiquement la santé de manière transversale dans toutes ses actions. De cette manière, la Ville et le CCAS capitalisent aujourd'hui de nombreuses expériences dans le domaine de la santé à travers leurs politiques seniors, sportives, familiales, éducatives, sociales, urbaines, etc. De plus, la commune est engagée depuis 2010 dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, à travers la coordination de la démarche des Ateliers Santé Ville sur les deux quartiers Politique de la Ville, Yser – Pont de Madame et Beaudésert.

1. Renforcer la coordination en matière de santé à travers un Plan Local de Santé

La montée en charge des questions de santé dans les actions de la municipalité et dans les enjeux de territoire, amène à développer et structurer la stratégie en matière de santé publique à travers la mise en œuvre d'un Plan Local de Santé à Mérignac, pour coordonner et animer un programme d'actions d'une durée de trois ans (2025-2027). Il doit permettre notamment de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- Valoriser et mieux faire connaître les actions santé déjà existantes sur la commune,
- Consolider et développer de nouveaux projets de prévention santé, et plus particulièrement auprès des publics prioritaires,
- Inscire la politique santé de Mérignac dans les cadres d'orientations stratégiques des politiques de santé, et plus particulièrement dans celles du Schéma Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine et du Contrat Local de Santé de Bordeaux Métropole.

2. Le diagnostic local de santé

a. Méthodologie

Pour guider les orientations du Plan Local de Santé et son programme d'actions, un diagnostic local de santé a été réalisé entre 2023 et 2024. Celui-ci s'est appuyé sur :

- L'analyse de données démographiques, épidémiologiques et socio-économiques (analyse des besoins sociaux, observatoire régional de santé Nouvelle Aquitaine) ;
- L'analyse documentaire des cadres d'orientations stratégiques en santé publique : Programme Régional de Santé Nouvelle Aquitaine, Contrat Local de Santé (CLS) Bordeaux Métropole, Contrat de Ville Métropolitain ;
- La mobilisation des partenaires : 40 entretiens exploratoires, une enquête partenariale (110 répondants), un focus groupe avec des habitants (Conseil des Aînés) et un séminaire interservices (30 participants).

b. Synthèse des enjeux de santé en Nouvelle Aquitaine et sur Bordeaux Métropole

Le Projet Régional de Santé de Nouvelle Aquitaine :

Signé en 2018 et révisé en 2023, le Projet Régional de Santé est composé d'un cadre d'orientation stratégique pour 10 ans, d'un schéma régional de santé pour 5 ans et d'un programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les plus démunis pour 5 ans (SRS et PRAPS renouvelés une fois). C'est donc une feuille de route pour l'ARS qui vise le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, le vieillissement et la répartition géographique des professionnels de santé, la prévention, la coordination des parcours de soins et l'impact du changement climatique sur la santé.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) est un outil de déclinaison du plan national, sans objectifs contractuels mais avec des orientations et des suppléments de dispositifs en place notamment alerte, surveillance, gestion.... Signé en 2024, le nouveau PRSE de la région Nouvelle-Aquitaine se centre sur 5 axes : réduire les expositions aux polluants, aux zoonoses, protéger les ressources en eau et favoriser l'alimentation saine, renforcer la santé environnement dans les politiques publiques et sensibiliser à la démarche « Une seule santé ».

Le CLS de Bordeaux Métropole :

Le contrat local de santé de Bordeaux Métropole est en cours de renouvellement pour une signature envisagée avant l'été 2025 appuyé d'une première étape d'échanges avec les élus des 28 communes de la Métropole (mai 2024), d'une consultation citoyenne organisée en lien avec le conseil de développement durable de Bordeaux Métropole (juin 2024), puis d'un séminaire de travail (septembre 2024) réunissant 180 partenaires, 4 axes prioritaires ont été établis : la santé mentale, l'accès aux soins, la santé environnementale et les déterminants de santé, la prévention et le dépistage.

c. Synthèse des enjeux et attentes du Plan Local de Santé de Mérignac

Le diagnostic local de santé a permis de mettre en évidence plusieurs typologies de priorités :

- **En matière d'enjeux de santé :** la santé mentale, l'accès aux droits et aux soins, l'activité physique, l'alimentation, le lien social et l'isolement, la prévention,
- **En matière de publics :** les séniors, les personnes en situations de précarités, les familles monoparentales et les jeunes (12-25 ans),
- **En matière de missions :** connaître et renforcer les actions de prévention existantes, diminuer les inégalités sociales et territoriales de santé, améliorer la connaissance et la lisibilité des acteurs sur le territoire,
- **En matière d'évolution sociétale :** l'augmentation de la démographie et le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, les changements climatiques.

3. Les orientations stratégiques

Axe 1 : Favoriser un accès équitable aux soins

- *Objectif 1.1 : Prévenir et lutter contre le non-recours aux soins des personnes vulnérables*
- *Objectif 1.2 : Renforcer les actions de dépistages et encourager le recours à la vaccination*
- *Objectif 1.3 : Engager une réflexion sur les leviers d'action de la Ville pour soutenir et développer l'offre de soin sur le territoire*

Axe 2 : Promouvoir des comportements favorables à la santé

- *Objectif 2.1 : Promouvoir la pratique d'une activité physique pour les personnes éloignées du sport*
- *Objectif 2.2 : Sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins de la personne*
- *Objectif 2.3 : Participer à la prévention des comportements à risques et des addictions*

Axe 3 : Améliorer la prévention en santé mentale et au bien-être au quotidien

- *Objectif 3.1 : prévenir les risques d'isolement social, notamment celui des personnes âgées*
- *Objectif 3.2 : Développer et animer un réseau d'acteurs autour des enjeux de santé mentale*
- *Objectif 3.3 : Renforcer le développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes et des espaces d'écoute à leur attention*

Axe 4 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

- *Objectif 4.1 : Faciliter l'accès à une alimentation de qualité par tous*
- *Objectif 4.2 : S'adapter aux changements climatiques*

4. Le programme d'actions

Axe 1 : Favoriser un accès équitable aux soins	
OBJECTIFS	ACTIONS
Objectif 1.1 : Prévenir et lutter contre le non-recours aux soins des personnes vulnérables	1- Poursuivre le développement de la mutuelle communale
	2- Faire venir le soin au plus près des personnes
	3- Améliorer l'information sur les droits en matière de santé
	4- Engager une réflexion de refonte de l'organisation du transport à la demande
Objectif 1.2 : Renforcer les actions de dépistage et encourager le recours à la vaccination	5- Mettre en place des actions de dépistage santé au plus proche des personnes vulnérables
	6- Réaliser des dépistages liés au maintien de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation d'handicap
	7- Renforcer la sensibilisation et la communication sur la vaccination
Objectif 1.3 : Engager une veille active de l'offre et de l'organisation du soin sur le territoire	8- Mettre en place un conseil sanitaire
	9- Réaliser une analyse comparative des modalités d'accompagnement de la collectivité pour soutenir et développer l'offre de soin sur le territoire

Axe 2 : Promouvoir des comportements favorables à la santé	
OBJECTIFS	ACTIONS
Objectif 2.1 : Promouvoir la pratique d'une activité physique pour les personnes éloignées du sport	10- Poursuivre la coordination et le développement de la maison sport santé
	11- Favoriser l'activité physique et lutter contre la sédentarité chez les enfants
	12- Recenser les propositions d'activité physique adaptée sur la commune
Objectif 2.2 : Promouvoir une alimentation saine et sûre, issue d'une production durable	13- Promouvoir des actions d'éducation à l'alimentation
	14- Accompagner les habitants vers une alimentation, saine et de qualité
	15- lutter contre la précarité alimentaire
Objectif 2.3 : Participer à la prévention des comportements à risques et des addictions	16 - Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation sur les addictions
	17- mettre en place des actions de promotion des bons usages des écrans

Axe 3 : Améliorer la prévention en santé mentale et au bien-être au quotidien	
OBJECTIFS	ACTIONS
Objectif 3.1 : Prévenir les risques d'isolement social tout public et lutter contre l'isolement des séniors	18- Poursuivre la coordination du réseau de lutte contre l'isolement des séniors
	19- Programmer les actions d'animation à destination des séniors
	20- Créer du lien entre les différents lieux d'accueil et de répit adaptés aux besoins des personnes
Objectif 3.2 : Développer et animer un réseau d'acteurs autour des enjeux de santé mentale	21- Développer les formations Premiers Secours en Santé Mentale
	22- Mettre en place des actions de promotion de la santé mentale dans le cadre des SISM
	23- Développer un réseau d'interconnaissance entre les acteurs sur la santé mentale
Objectif 3.3 : Renforcer le développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes et des espaces d'écoute à leur attention	24- Expérimenter des actions des gestions des émotions en QPV
	25- Mettre en place une action de formation "PSSM Ados"
	26- Informer et communiquer sur les lieux d'écoute à destination des jeunes

Axe 4 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé	
OBJECTIFS	ACTIONS
Objectif 4.1 : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des méridionnais	27- Promouvoir la mobilité active sur le territoire
	28- Développer le partenariat et renforcer la coordination sur l'habitat indigne
	29- Suivre le développement du Plan Méridionnais Ville Verte
Objectif 4.2 : S'adapter aux changements climatiques	30- Suivre les actions dans le cadre du plan canicule
	31- Lutter contre les moustiques
	32- Se préparer aux gestions de crises sanitaires

5. Le Suivi et l'évaluation

a. Instances de gouvernance

L'animation et le suivi du Plan Local de Santé nécessitent plusieurs instances de gouvernance :

- Le Comité de Pilotage, réuni 1 à 2 fois par an
- Une plénière avec tous les acteurs de territoire, dont les habitants, réuni une fois par an
- Des comités techniques de suivi par actions, par objectifs et/ou par axes
- Une équipe projet interservices avec les pilotes des actions.

Les actions pourront faire l'objet de révision et de réajustement sur toute la durée du plan par décision en comité de pilotage en amont.

En complément, la mission santé de la ville de Mérignac participe aussi aux instances du CLS du territoire de Bordeaux Métropole : réseaux des élus santé de Bordeaux Métropole, réseau des chargés de mission santé de Bordeaux Métropole, groupes de travail par axe du plan d'actions du CLS.

b. Dispositifs d'évaluation en continu et bilan périodique

Chaque action inscrite dans le plan fait l'objet d'indicateurs de mesure afin de suivre l'atteinte des objectifs, mais aussi de permettre des réajustements. Ces indicateurs seront mis à jour chaque semestre et seront présentés lors des plénières et des comités de pilotage.

c. Financements

La mise en œuvre des actions sera garantie par les financements suivants :

- Dans le cadre des Ateliers Santé Ville inscrits sur les crédits Politique de la Ville de l'Etat : 6000€
- Dans le cadre des crédits inscrits au budget Ville pour la Direction de l'Action Solidaire et Sociale : 10 000€
- Dans le cadre des crédits inscrits sur la Cité Educative : 10 000€ (co-financés 30% par la Ville et 70% par l'Etat).

En conclusion ce Plan Local de Santé permettra de renforcer la forte volonté de développer des coopérations multiples en matière de santé publique, avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Démocratie participative en date du 5 février 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le Plan Local de Santé 2025-2027 et les fiches actions afférentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/25
ID 033-213302813-20250217-7668-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 février 2025



Véronique KUHN
Secrétaire de séance

Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.